

	Remboursement Régime Obligatoire *	Remboursement MUTUELLE 403*	Remboursement Total *
> SOINS COURANTS			
		OPTAM/ Non OPTAM/ OPTAMCO OPTAMCO	OPTAM/ Non OPTAM/ OPTAMCO OPTAMCO
Honoraires médicaux		of franco	of fames of fames
Consultations et visites généralistes	70 %	130 % 110 %	200 % 180 %
Consultations et visites spécialistes	70 %	130 % 110 %	200 % 180 %
Médecins non conventionnés	70 %	130 %	200 %
Actes de chirurgie en cabinet	70 %	30 %	100 %
Actes techniques médicaux	70 %	30 %	100 %
Actes d'imagerie médicale Actes d'échographie	70 % 70 %	130 % 110 % 130 % 110 %	200 % 180 % 180 % 180 %
Télésurveillance médicale	60 %	40 %	100 %
Transports	65 %	35 %	100 %
Analyses et examens de laboratoire	70 % / 60 %	130 % / 140 %	200 %
	70 70 7 00 70	130 /0 / 140 /0	200 /0
Honoraires paramédicaux Infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes,			
orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues	60 %	140 %	200 %
Psychologues remboursés RO (8 séances /an)	60 %	40 %	100 %
Médicaments	65 % / 30 % / 15 %	35 % / 70 % / 85 %	100 %
Matériel médical :	00 /0 / 00 /0 / 10 /0	35 /0 / 10 /0 / 05 /0	100 /0
Véhicule pour handicapé physique (VHP) ¹	70 % / 100 %	30 % / -	100 %
Appareillages hors VHP et accessoires médicaux /			
orthopédie	60 % / 100 %	40 % / -	100 %
Supplément Prothèses mammaires et capillaires	-	Forfait annuel : 150 €	150 € /an
> OPTIQUE - à compter de la date d'acquisition lim	ité à 1 équipement (1 monture	+ 2 verres) tous les 2 ans ou tous	les ans en cas de renouvellement
anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la sécurité s			
Equipements 100 % Santé ***			
Monture et verres de Classe A	60 %	100 % PLV (2) – RO	100 % PLV
Suppléments et prestations optiques	60 %	100 % PLV – RO	100 % PLV
Equipements hors 100 % Santé (classe B) - Les 1			
Monture – verres simples à tarif libre	ient limite a 100 €/monture, 21 60 %	10 € /verre simple, 350 € /verre com Forfait : 300 € TM inclus**- RO	plexe, 400 €/verre tres complexe. 300 €
Monture – verres simples à tarif note Monture – verres complexes et très complexes à tarif			
libre	60 %	Forfait : 600 € TM inclus - RO	600 €
Suppléments et prestations optiques à tarifs libres	60 %	40 %	100 %
Lentilles acceptées ou refusées RO	60 % / -	Forfait annuel : 250 €	RO + 250 € /an
> DENTAIRE			
	70.0/	100 o/ IH E (2) DO (3)	100 0/ THE
Soins et prothèses 100 % Santé *** (3) Cette garantie comprend la prise en charge des frais de soins dent	70 %	100 % HLF (2) – RO (3)	100 % HLF
limite des honoraires de facturation fixés et sous déduction du Mont	ant Remboursé par la Sécurité s	sociale.	ne et de la securite sociale dans la
Soins et prothèses hors 100 % Santé	•		
Soins	70 %	30 %	100 %
Inlay-core	70 %	330 %	400 %
Prothèse dentaire remboursable	70 %	330 %	400 %
Bridges et prothèses amovibles	70 %	330 %	400 %
Prothèse dentaire non remboursable	100.0/	Forfait annuel : 400 €	400 € /an
Orthodontie acceptée	100 %	200 %	300 %
AIDES AUDITIVES – le renouvellement de d'acquisition de l'aide auditive précédente. Ce délai de re.			e période de 4 ans suivant la date
Appareillage auditif 100 % Santé ***	60 % / 100 %	100 % PLV – RO	100 % PLV
,, ,		l .	1
Appareillage auditif hors 100 % Santé-rembo		ppareillage auditif (RO + Mutu 40 % / - + Forfait	1
Prothèses auditives	60 % / 100 %	/prothèse : 305 €	100 % + 305 € /prothèse
Prestations annexes (consommables, piles, accessoires)	60 %	40 %	100%
	00 70	10 /0	100/0
> CURE			
Honoraires de surveillance (hors pratiques	70 %	30 %	100 %
complémentaires) Forfait thermal – Frais d'hébergement – Transport	65 %	107 €	
(1) Au sens de la nomenclature LPP	UJ 70	10/ €	RO + 107 €

⁽¹⁾ Au sens de la nomenclature LPP
(2) PLV : Prix Limite de Vente – HLF : Honoraires Limite de Facturation

A1911R	Remboursement Régime Obligatoire *	Remboursement MUTUELLE 403*	Remboursement Total *	
> HOSPITALISATIONS				
		OPTAM/ Non OPTAM/ OPTAMCO OPTAMCO	OPTAM/ OPTAMCO OPTAMCO	
• MEDICALE		OFTAMICO OFTAMICO	OF TAMES	
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	100 %	
Soins et honoraires	80 % / 100 %	20 % / -	100 %	
Transports	65 %	35 %	100 %	
• CHIRURGICALE	90.0/ /100.0/	20 % / -	100.0/	
Frais de séjour Soins et honoraires	80 % / 100 % 80 % / 100 %	120 % / 100 % 100 % / 80 %	100 % 200 % 180 %	
Transports	65 %	35 %	100 %	
• OBSTETRIQUE				
Frais de séjour	100 %	-	100 %	
Soins et honoraires	100 %	-	100 %	
Transports	65 %	35 %	100 %	
Forfait journalier hospitalier Chambre particulière hors ambulatoire	-	Frais réels 68 € /jour	Frais réels 68 € /jour	
Chambre particulière en ambulatoire	-	20 € /jour	20 € /jour	
Frais d'accompagnant – enfant de moins de 16 ans (dès la			ď	
1ère nuit et pour une hospitalisation d'au moins 3 nuits et	-	13 € /nuit	13 € /nuit	
pour une durée maximale de 30 nuits)				
 Séjours en Maisons ou Services de Repos et de convalescence, séjour en Centres ou Services de Rééducation 				
fonctionnelle ou de moyen séjour, en Etablissements				
Psychiatriques, et en Etablissements climatiques de				
pneumologie et sanatoriums pour adulte				
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	100 %	
Soins et honoraires Transports	80 % / 100 % 65 %	20 % / - 35 %	100 % 100 %	
Forfait journalier hospitalier	-	Frais réels	Frais réels	
Chambre particulière (pendant 60j par année civile)	-	68 € /jour	68 € /jour	
■ Etablissements médico-sociaux : Séjours en Maisons				
d'Enfants spécialisées et Etablissements Climatiques pour				
enfants et adolescents, en Centres ou Maisons d'accueil pour handicapés enfants et adultes, en Maisons de régime et de				
Diététique et en Centres de post-cure pour alcooliques et				
toxicomanes				
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	100 %	
Soins et honoraires	80 % / 100 % 65 %	20 % / - 35 %	100 %	
Transports	03 %	33 %	100 %	
PARTICIPATION FORFAITAIRE Participation laissée à la charge de l'assuré par l'Assurance Maladie				
Obligatoire, sur certains actes d'un tarif égal ou supérieur à 120 €	-	OUI	OUI	
> FORFAIT PATIENT URGENCES				
Participation laissée à la charge de l'assuré pour chaque passage aux		OUI	OUI	
Urgences non suivi d'une hospitalisation		001	001	
> LES PLUS				
Forfait Naissance :				
Naissance, adoption plénière (enfant de moins de 16 ans)	_	250 €	250 €	
Forfait par enfant				
Médecine douce : Ostéopathe, chiropracteur, étiopathe, acupuncteur, pédicure,				
podologue, psychologue, diététicien	_	Forfait /séance : 45 €	45 € /séance	
Limité à 4 séances /an			- O / Octuber	
Allocation aux frais d'obsèques :				
Versée sur présentation de la facture acquittée par une tierce	-	600 €	600 €	
personne, après le décès du bénéficiaire âgé de 12 ans et plus				
> PREVENTION				
Prestations de prévention prévues à l'article 1 ^{er} de l'arrêté du	65 % / 70 %	35 % / 30 %	100 %	
8 juin 2006 Pilule contraceptive non remboursable RO – Vaccins non				
remboursés – Aide au sevrage tabagique sur prescription	_	Forfait annuel : 50 €	50 € /an	
médicale			000,000	
Pharmacie non remboursée (4) sur prescription médicale	-	Forfait annuel : 50 €	50 € /an	
> ASSISTANCE	-	OUI	OUI	

^{* %} du tarif de responsabilité du Régime Obligatoire (RO) ou forfait dans la limite des frais engagés

^{**} TM : ticket modérateur

^{***}Equipements, Soins et prothèses à prise en charge renforcée tels que défini dans le décret 2019-21 du 11 janvier 2019

⁽⁴⁾ Sont exclus les compléments alimentaires et les produits cosmétiques



Exemples de Remboursement¹ A1911R

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
		Hospitalis	sation		
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€	20 € (15 €)	0€
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu (NC)	Non remboursé	Non remboursé	68,00€	Selon les frais engagés
L'hôpital	public inclut la rémunération des pratio	Séjours avec act ciens dans les frais de séjour, alc		nt facturés séparément dans le secteu	r privé
	Exemple	d'une opération chirurgicale	de la cataracte, en secte	ur privé	
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR – 24 €	24 €	0€
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	794,04 €	24 €	0 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	100 % BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00 €	271,70 €	271,70€	141,30 €	0,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00 €	271,70 €	271,70 €	179,30 €	0,00 €
Sé jours sans acte lourd L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé					
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0 €
Frais de séjour en secteur public	3333,75 €	3333,75€	2667,00€	666,75 €	0€

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)	Reste à charge	
Soins courants						
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR	1 € de participation forfaitaire	
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6	25 € 32 €	25 € 32 €	16,50 € 22,40 €	7,50 € 9,60 €	1 € de participation forfaitaire 0 €	
ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie bstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30 €	30 €	20 €	9 €	1 € de participation forfaitaire	
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat	
Ex : consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32€	32€	22,40 €	9,60 €	0€	
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie bstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44 €	30 €	20€	23,00€	1 € de participation forfaitaire	
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	1 € de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat	
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	55 €	23 €	16,10 €	25,30 €	13,60 €	
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie bstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	58€	23 €	15,10 €	25,30€	17,60 €	
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : achat d'une paire de béquilles	25,63 €	24,40 €	14,64 €	9,76€	1,23 €	

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)	Reste à charge	
Dentaire						
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	70 % BR	30 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€	
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500 €	120 €	84€	416 €	0€	
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	70 % BR	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	30,36 €	13,02 €	0 €	
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70 % BR	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €	120 €	84 €	396,00 €	67,90 €	
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : traitement par semestre (6 max)	720€	193,50 €	193,50€	387,00 €	139,50 €	
		Optiq	ue			
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0 €	
Ex : Verres simples et monture	41 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 €	7,65 € par verre + 5,40 €	33,35 € par verre + 24,60 €	0€	
Ex : Verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 €	16,20 € par verre + 5,40 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0€	
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	
Ex : verres simples + monture	100 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	299,91 €	39,00 €	
Ex : verres progressifs + monture	231 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	561,91 €	39,00 €	
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	250 €	Selon les frais engagés	
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Selon les frais engagés	

Contrat d'assurance santé responsable ²	facturé, ou tarif réglementé	de la sécurité sociale (BR) ³	AMO (Assurance maladie obligatoire)	(Assurance maladie complémentaire)	Reste à charge
Aides auditives					
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400€	240 €	710 €	0 €
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1534 €	400€	240 €	465,00 €	829,00 €

Base de remboursement

Tarif le plus souvent

Remboursement

Remboursement AMC

- 1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés
- 2: Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé
- 3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4 : Prix limite de vente

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)

MUTUELLE 403 GARANTIES D'ASSISTANCE

PERMANENCE MEDICALE / SECOURS D'URGENCE

- Premiers secours.
- Recherche d'un médecin,
- Transfert à l'hôpital et retour à domicile,
- Acheminement de médicaments.

EN CAS D'IMMOBILISATION D'UN ENFANT

- Présence d'un membre de la famille,
- Organisation de garde d'enfant malade,
- Soutien pédagogique à domicile.

EN CAS DE TRAITEMENT PAR RADIOTHERAPIE OU CHIMIOTHERAPIE

Aide à domicile.

SERVICES D'INFORMATIONS PAR TELEPHONE

- Informations médicales,
- Informations « Vie pratique »,
- Information juridiques.

EN CAS D'HOSPITALISATION SUPERIEURE A 48H

- Transmission de message urgent,
- Présence d'un proche au chevet,
- Prise en charge des enfants et /ou ascendants dépendants,
- Aide à domicile pendant ou après l'hospitalisation (maximum 20h),
- Garde des animaux domestiques.

N.B.: La garantie d'aide à domicile s'exerce également en cas de séjour en matemité d'une durée supérieure à 8 jours et de décès de l'un des parents.

EN CAS D'IMMOBILISATION AU DOMICILE SUPERIEURE A 5 JOURS ET SUR PRESCRIPTION MEDICALE

- Présence d'un proche au chevet,
- Prise en charge des enfants et /ou ascendants dépendants,
- Aide à domicile pendant ou après l'hospitalisation (maximum 20h),
- Garde des animaux domestiques.

EN CAS D'HOSPITALISATION SUPERIEURE A 24H DES + DE 75 ANS

 Sécurisation du retour à domicile avec la mise à disposition d'un appareil de téléassistance pendant 3 mois.

Document non contractuel – Garanties en vigueur depuis le 1" Juillet 2017.